



LA LETTRE

N° 16 - Novembre 2015

SOMMAIRE

SEULEMENT 2,4% DES COURTIERS D'ASSURANCE METTENT UN ESPACE SECURISE A LA DISPOSITION DE LEURS CLIENTS *

MyCercle a rencontré le 23 octobre dernier les courtiers réunis à Aix en Provence par la Chambre régionale (SMCAR) de la Chambre syndicale des courtiers d'assurance (CSCA). Cette 'journée du numérique' a été l'occasion pour MyCercle de mettre l'accent sur **l'enjeu que représente l'espace client sécurisé pour la distribution des produits d'assurance.**

**Enquête MyCercle sur l'équipement en espaces client de 441 cabinets de courtage en assurances-novembre 2015*

CLAIRE VOLNIN, DRH DE CAMPUS FRANCE, UTILISE MYCERCLE

'Les Représentants du personnel apprécient de retrouver facilement sur n'importe quel support numérique les documents classés par rubrique, par ordre chronologique et systématiquement à jour.'

Lire l'interview.

LOI MACRON*/LES ENTREPRISES ENFIN RESPONSABLES DE LEUR COMMUNICATION FINANCIERE

Retrouvez les liens vers les interviews de Jérôme Cazes sur cette nouvelle opportunité donnée aux PME de décider à quels partenaires elles présentent confidentiellement leurs comptes.

** Article 213 la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 qui modifie l'article L 232-25*

L'équipe MyCercle

L'ESPACE CLIENT SECURISE UN ENJEU ESSENTIEL POUR LES COURTIERS D'ASSURANCE

' Un courtier d'assurance ne pouvait investir jusqu'à maintenant dans des espaces client sécurisés. MyCercle le lui permet dès 15€ par mois.'

JEROME CAZES,
PRESIDENT DE MYCERCLE

94% DES GRANDES COMPAGNIES D'ASSURANCE OFFRENT A LEURS CLIENTS LEUR ESPACE SECURISE

Des avantages certains pour le client : ses documents sont classés, à jour et accessibles en permanence...Mais aussi des avantages pour les compagnies, de sécurité, de gestion à moindres coûts, et de proximité accrue avec l'assuré.

SEULEMENT 2,4% DES COURTIERS INDEPENDANTS OFFRENT UN ESPACE SECURISE

Alors que la proximité avec le client est inhérente à cette profession qui échange de nombreux documents avec ses clients, entreprises ou particuliers, l'immense majorité des courtiers n'a pas pu investir dans un extranet sécurisé : un outil informatique lourd en investissement (50K€, un projet informatique à conduire) et en maintenance (maintenance informatique, besoin d'un administrateur de données).

MYCERCLE MET L'ESPACE CLIENT A LA PORTEE DU PLUS PETIT DES CABINETS

Le coût de MyCercle n'est que de 0,50€ par interlocuteur et par mois. Les espaces peuvent être ouverts en une heure et ils sont à l'image du cabinet. Il n'est même pas nécessaire que le cabinet ait son site internet. Mais si le cabinet a un site, ses clients pourront accéder à leur espace personnel depuis son site.

Comme l'a parfaitement exprimé **Richard Restuccia**, président du SMCAR et de la CSCA et organisateur de cette journée du numérique d'Aix, l'espace client permet au cabinet d'être plus proche de son client et de le placer au cœur de ses solutions, ce que ne fera jamais l'espace de chaque compagnie.

Courtiers, offrez à votre client son espace sécurisé

15€ HT/mois
pour 30 clients
équipés

Compatible avec n'importe quel équipement, tablette, ordinateur, smartphone

Pratiquement toutes les compagnies d'assurance offrent à leurs clients des espaces sécurisés. Mais seulement 2,4% des cabinets de courtage. (enquête MyCercle auprès de 441 cabinets français, novembre 2015)

Votre client y trouve...

...vos documents généraux pour lui

Diffusés sélectivement selon vos cercles d'interlocuteurs et facilement mis à jour.

...vos documents personnels pour lui

Contrats, attestations...

...un support MyCercle

Mail et téléphone.

...à l'image de votre cabinet

Photo, vidéo, mot d'accueil, logo, profil...
Accessible de votre site si vous en avez un.

...une boîte d'envoi

Ses envois, cryptés, arrivent directement dans votre dossier de suivi.

...les documents qu'il a envoyés

Inclus dans les 15€,

- ✓ Extranet sécurisé personnalisé
- ✓ Intranet et dossier du client partageable.
- ✓ Prêt en 1 heure
- ✓ Indépendant de vos outils actuels
- ✓ 100% modulaire
- ✓ Rien à charger sur l'ordinateur
- ✓ Crypté HTTPS
- ✓ Hébergement en France
- ✓ Confidentialité garantie



Testez gratuitement ou abonnez-vous d'un clic sur www.mycercle.net
ou contactez-nous : contact@mycercle.net

copyright MyCercle 2015

En savoir plus sur...

- le SMCAR : <http://www.smcarg.org/>

- la CSCA : <http://www.cscfa.fr/>

CLAIRE VOLNIN,
DRH DE CAMPUS FRANCE,
UTILISE MYCERCLE RH



« Je pense que cette loi aura été, pour l'équipe RH, l'occasion d'entrer dans le digital. Et de le faire facilement »

FIN 2016, TOUTES LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALAIRES DEVRONT AVOIR MIS EN PLACE LA BDES

Campus France (Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale), s'est abonné à MyCercle pour mettre en place et gérer la base de données de ses partenaires sociaux (BDES) et, au-delà, dématérialiser la gestion des réunions des instances de représentation du personnel. Claire Volnin, DRH, nous explique pourquoi.

LA PRESENTATION RH DE MYCERCLE VOUS A-T-ELLE GUIDÉE EFFICACEMENT POUR CONSTRUIRE VOTRE BDU/ BDES ?

Absolument. La présentation BDES de MyCercle est exhaustive au regard des exigences de la loi de juin 2013. Aussi avons-nous intégré très facilement les documents dont nous disposions déjà. L'ergonomie de MyCercle y est pour beaucoup. Maintenant nous complétons progressivement d'autres rubriques de notre bibliothèque afin de pouvoir commencer à diffuser avec régularité des documents récurrents aux différentes catégories d'IRP que nous avons invitées dans des cercles dédiés.

COMMENT VOS PARTENAIRES ONT-ILS REAGI ?

Globalement, ils ont bien accueilli ce nouveau mode de communication. C'est un plus indéniable qui est introduit dans la gestion de nos relations sociales.

VOS RISQUES JURIDIQUES VOUS SEMBLERENT DONC MIEUX MAITRISES AVEC CET OUTIL ?

Oui, d'abord parce que nous nous appuyons sur une bibliothèque qui est complète au regard de la loi. Nous la visualisons sur un seul et même tableau de bord et nous pouvons facilement vérifier que tout ce qui doit être porté à l'attention des IRP a bien été intégré. La visualisation également par cercles d'invités est aussi un atout : les membres des différentes instances ont-ils bien accès à tous les documents qu'ils ont légitimement le droit de consulter ? Tout cela réduit considérablement les risques d'omission. Ensuite, parce que chaque modification de document est instantanément mise à la disposition des IRP via une diffusion sélective par cercle concerné, chaque membre étant alerté sur sa messagerie personnelle. Enfin, parce que nous pouvons intégrer des alertes à l'ajout de chaque document pour veiller à son actualisation en temps et en heure.

PENSEZ-VOUS QUE MYCERCLE VA SIMPLIFIER LE DIALOGUE SOCIAL AU SEIN DE VOTRE ORGANISATION ?

Grâce à MyCercle, la RH de Campus France a pris un tournant numérique. Je pense que cette loi aura été pour l'équipe RH l'occasion d'entrer dans le digital. Et de le faire facilement. Nous simplifier nos échanges !

Et demain nous testerons la fonction Forum sécurisé que MyCercle vient d'ajouter à son offre.

En savoir plus sur...

Campus France : www.campusfrance.org/fr/

LOI MACRON QUE CACHE LE 213 ?

RETOUR SUR LE COMMUNIQUE DE MYCERCLE DU MOIS DERNIER SUR LA LOI MACRON ET SON ARTICLE 213

Cet article 213 permet à une PME de refuser la publication de son compte de résultat dès lors qu'elle ne dépasse pas 2 des trois critères suivants : un chiffre d'affaires de 8M€, un total de bilan de 4 M€ et 50 salariés : un avantage très réel ET une responsabilité nouvelle car elle doit trouver une façon confidentielle et simple (pour elle et pour ses partenaires) de mettre l'information nécessaire à la disposition de ses partenaires utiles.

<http://www.mycercle.net/L-actualite-de-MyCercle/Loi-Macron-une-disposition-passee-relativement-inapercue>

Jérôme Cazes, créateur de MyCercle :

- a été interviewé le 29 septembre 2015 par LesEchos.fr

<http://m.business.lesechos.fr/entrepreneurs/gestion-finance/loi-macron-200-000-pme-exemptees-de-publier-leurs-comptes-de-resultat-203113.php>

-et a publié le 29 septembre 2015 une Tribune sur le site Chefdentreprise.fr

<http://www.chefdentreprise.com/Thematique/gestion-finance-1025/Breves/Tribune-Dans-quels-cas-pouvez-vous-protger-confidentialite-vos-comptes-259564.htm>

Bonne lecture !



Copyright MyCercle 2015